

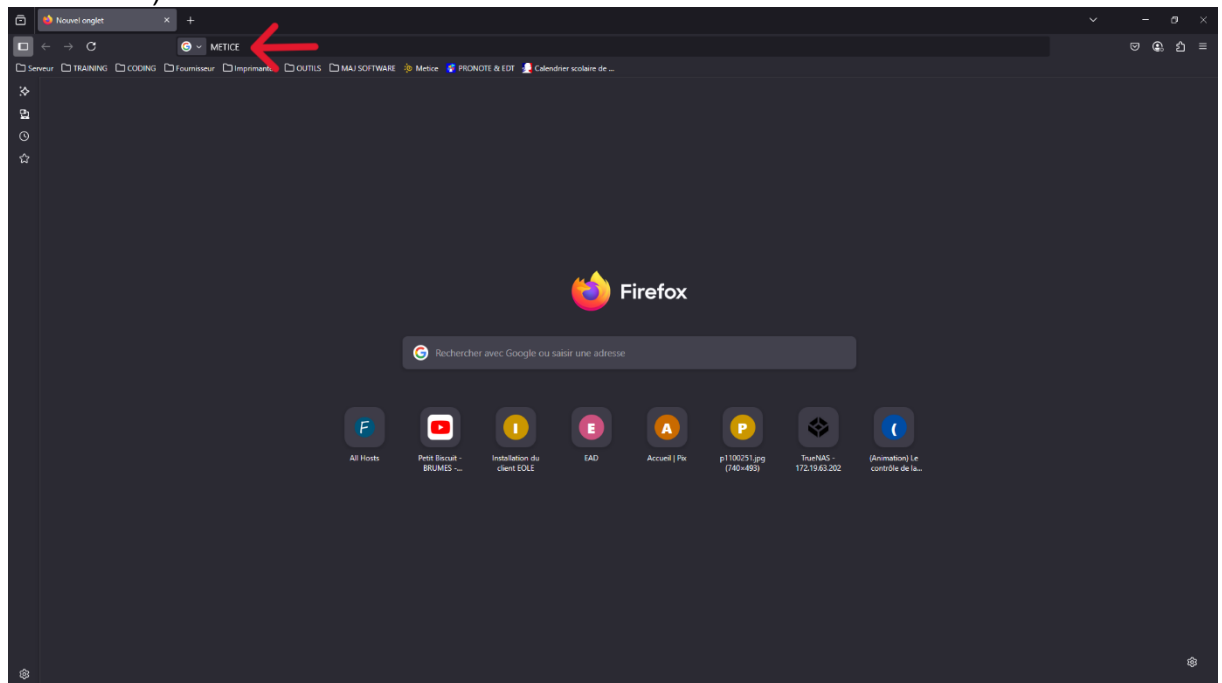
TUTORIEL ORIENTATION 3EME (EDUCONNECT)

❖ SOMMAIRE :

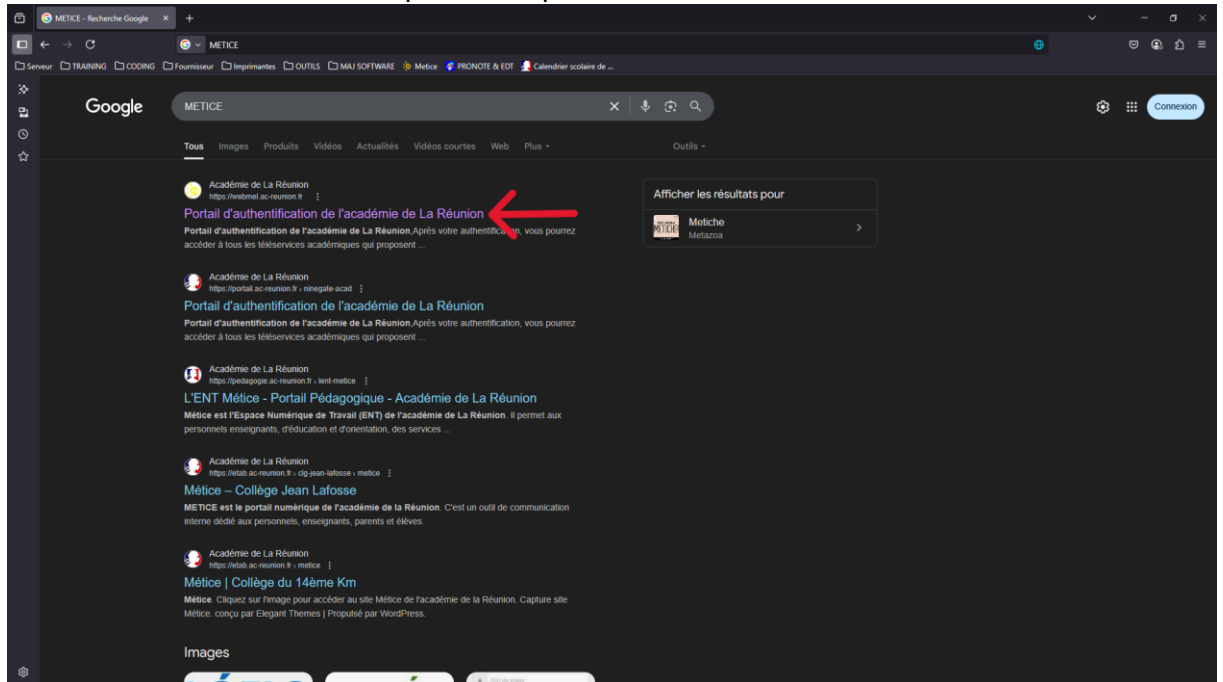
1. CONNEXION A EDUCONNECT
2. OU SE TROUVE LA RUBRIQUE « ORIENTATION » (version ordinateur/Téléphone)
3. SAISIE DES VŒUX (version ordinateur/Téléphone)

❖ CONNEXION A EDUCONNECT

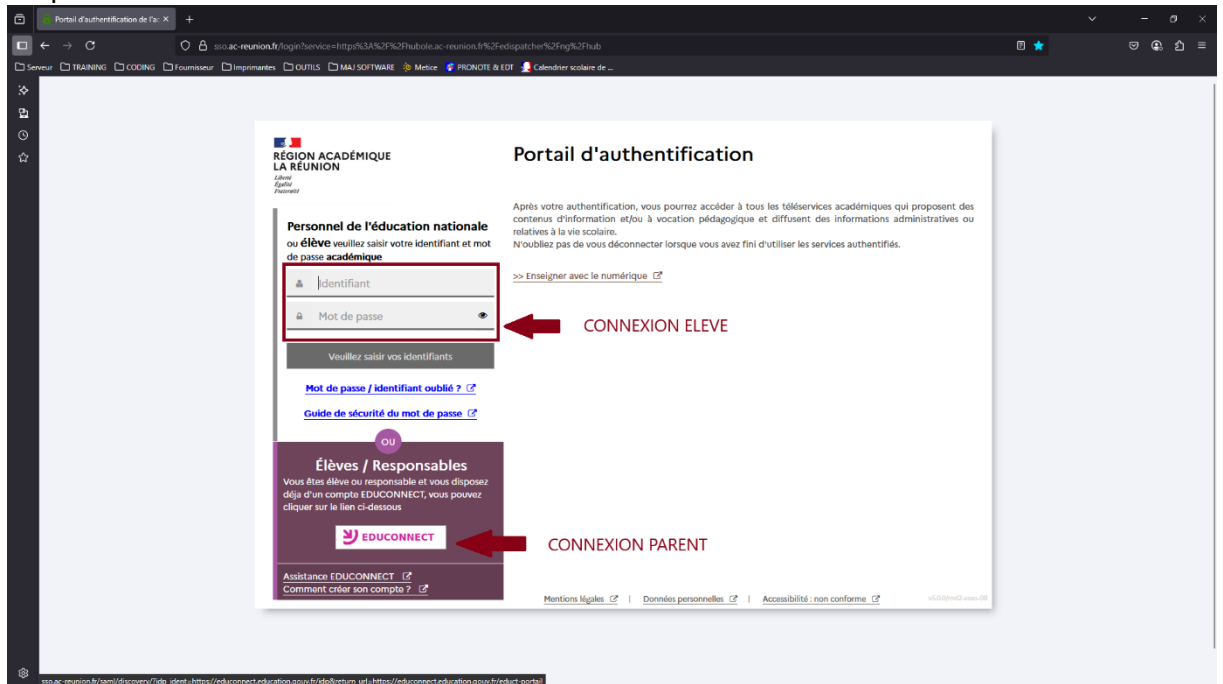
1. Ouvrir un navigateur internet (GOOGLE CHROME, MICROSOFT EDGE, FIREFOX, SAFARI ...)



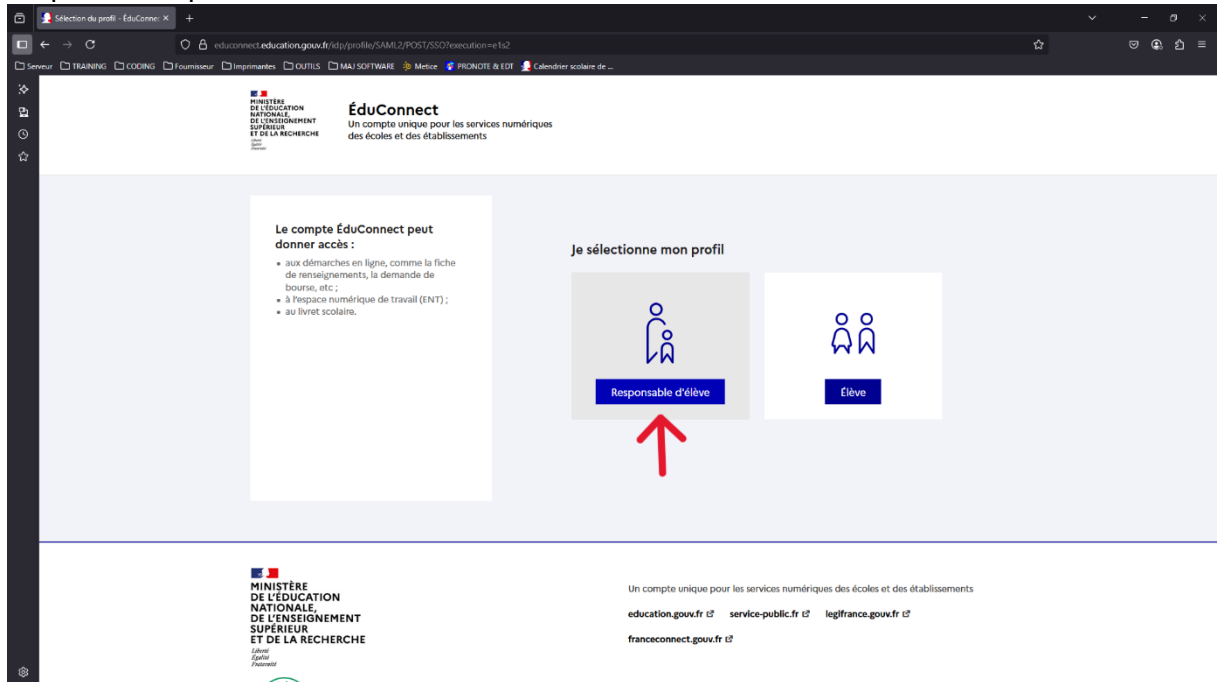
2. Rechercher « METICE » et cliquer sur le premier lien.



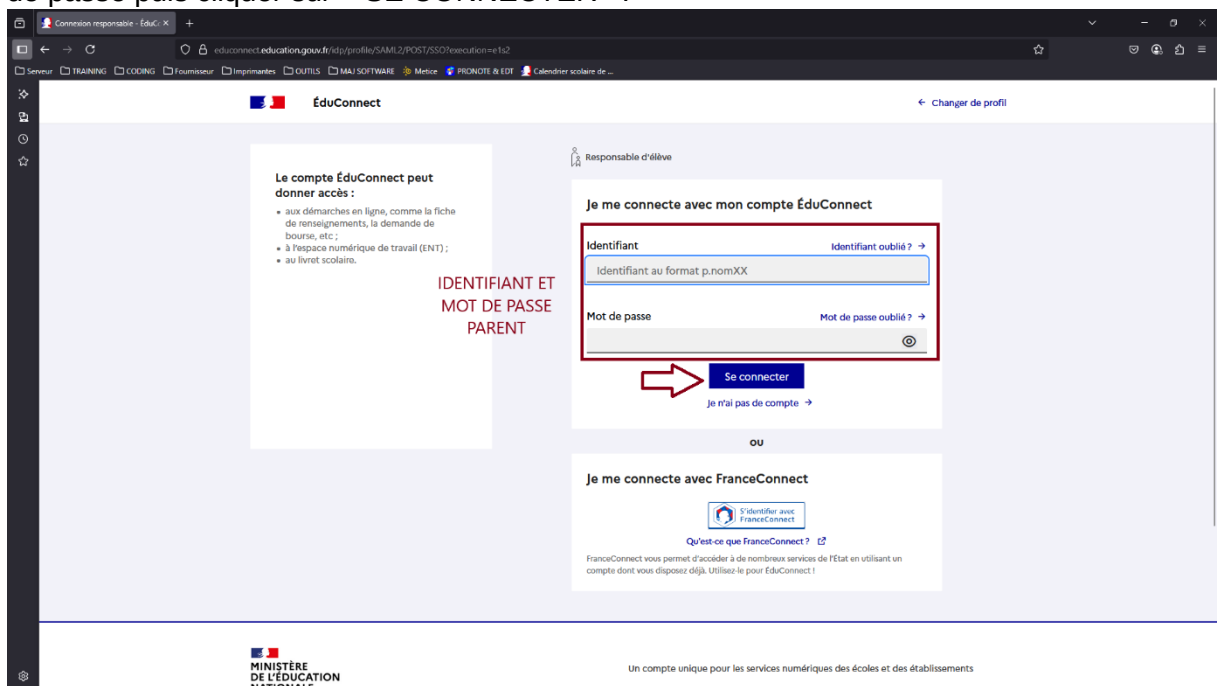
3. Cliquer sur le bandeau rose « EDUCONNECT »



4. Cliquer sur le profil « RESPONSABLE D'ELEVE »



5. Remplir les cases « IDENTIFIANT & MOT DE PASSE » avec votre identifiant et mot de passe puis cliquer sur « SE CONNECTER ».



❖ **OU SE TROUVE LA RUBRIQUE « ORIENTATION » (version ordinateur/TELEPHONE)**

➤ Une fois connecter cliquer sur « cliquer ici pour accéder aux téléservices »

Accès au portail national Scolarité Services.

Scolarité Services Livret scolaire, orientation, bourse, fiche de renseignements, ...
[cliquer ici pour accéder aux téléservices](#)

CLIQUEZ ICI POUR FAIRE LA DEMANDE DE BOURSE, AVOIR LE CERTIFICAT DE SCOLARITE, FAIRE L'ORIENTATION 3EME, PROCEDER AU PAIEMENT DE CANTINE EN LIGNE

ENT d'établissement

Toutes mes applications ENT

9741236A / Collège
M. TEXEIRA DA MOTTA
27 rue Eugène de Loubé
97419 LA POSSESSION
0262 55 26 89
ca.9741236A@ac-reunion.fr

Ouvrir Météo de l'établissement ou accéder directement :

Messagerie Pronote Pronote

CLIQUEZ SUR L'ICONE PRONOTE POUR ACCEDER AU PRONOTE DE VOTRE ENFANT MAIS EN TANT QUE PARENT

Informations aux parents

PROCEDURES : ORIENTATION ET AFFECTATION des élèves après la troisième.

Madame, Messieurs, les parents.

Dans le cadre de la poursuite d'études de votre enfant après la classe de troisième, nous vous informons que les offres de formation sont consultables via la plateforme [EduConnect](#) depuis le 4 avril et ce, jusqu'au 5 mai 2025.

À l'issue de cette période de consultation et de réflexion, et en tenant compte de l'avis provisoire formulé lors du conseil de classe du deuxième trimestre, il vous sera demandé de formuler des vœux d'orientation entre le 5 mai et le 25 mai 2025 (il est toutefois fortement recommandé de procéder à la saisie avant le 19 mai).

Les choix possibles sont les suivants :

© MEN - Académie de la Réunion Assistance académique - Mentions légales v1.0.0

➤ Cliquer sur « Mes services »

Accueil Mes services Contact

Fil des événements

Aucun événement à venir.

Vous avez un (ou plusieurs) enfant(s) scolarisé(s) à l'école élémentaire, au collège ou au lycée

Pour réaliser certaines démarches et suivre la scolarité de votre/vos enfant(s), accédez aux services en ligne depuis [Mes services](#).

Remarque : Si vous avez plusieurs enfants, sélectionnez l'élève concerné par la démarche dans la liste proposée.

Vous pouvez par exemple,

Dès l'école élémentaire :

- consulter, signer et télécharger le livret du CP à la 3e (bilans périodiques et bilans de fin de cycle) ;
- télécharger les attestations obtenues par vos enfants ;
- si votre enfant entre en 6e : vous pouvez l'inscrire dans son collège.

À partir du collège :

- vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin, les mettre à jour (adresse, téléphone, courriel, etc.) ;
- déposer et suivre votre demande de bourse ;
- suivre la phase d'orientation en fin de 3e ;
- consulter et payer vos factures ;
- donner votre autorisation pour une sortie.

À partir du lycée :

- Livret scolaire du lycée en 1re et terminale pour :
 - consulter mes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation des compétences, l'appréciation annuelle des professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
 - vérifier le contenu de mon livret scolaire avant sa transmission au jury du baccalauréat ;
 - télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le

- Vérifier que vous avez sélectionné l'élève qui est en 3^{ème} puis cliquer sur « ORIENTATION »

The screenshot shows the 'Mes services' page on the 'teleservices.education.gouv.fr' website. The page is titled 'Après la 3e'. The left sidebar contains a menu with 'Orientation' highlighted by a red box and an arrow. The main content area shows a timeline with three steps: 'De décembre 2025 à avril 2026', 'Après le conseil de classe', and 'Avril et mai 2026'. Each step has a 'PROCHAINEMENT' label and a button to proceed.

Mes services

Après la 3^e

De décembre 2025 à avril 2026

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STIR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

[Choisir son orientation](#)

PROCHAINEMENT

Après le conseil de classe

Consultez l'avis donné sur les voies d'orientation choisies, cet avis reste consultable aux étapes suivantes.

[Voir l'avis du conseil de classe](#)

PROCHAINEMENT

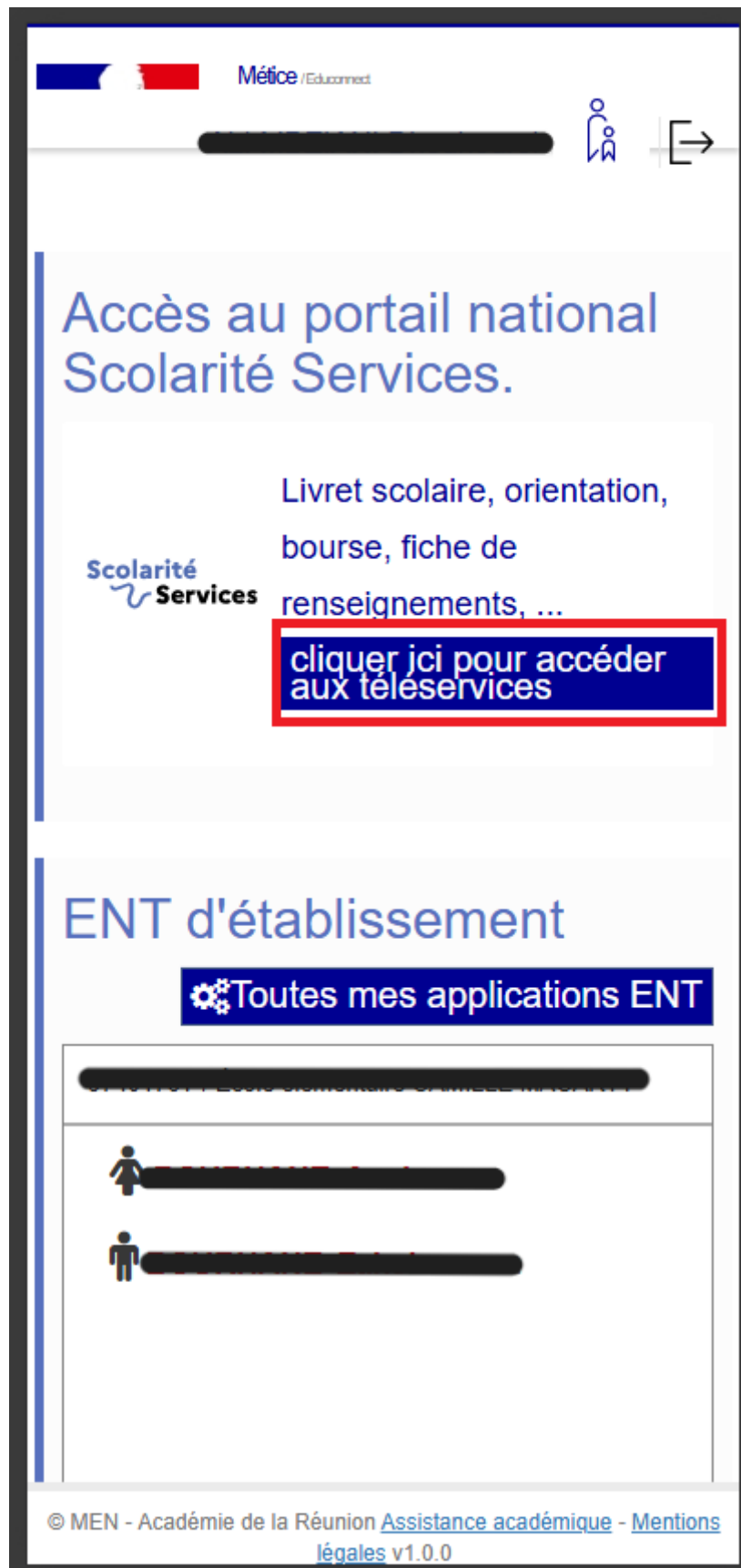
Avril et mai 2026

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine. En mai, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STIR ;

❖ **OU SE TROUVE LA RUBRIQUE « ORIENTATION » (version TELEPHONE)**

- Une fois connecter cliquer sur « cliquer ici pour accéder aux téléservices »



- Cliquer sur « Les trois tirets en haut a droite de la page » puis « Mes Services »

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Scolarité
Services**



19
JUN

**Livret Scolaire
Unique (du CP à la
3^e)**

Bilan de la période 3 - 2022 / 2023 :
bilan à consulter et à signer

Signer

25
JUN

**Livret Scolaire
Unique (du CP à la
3^e)**

Bilan de la période 2 - 2022 / 2023 :
nouveau bilan à consulter et à signer

Fermer x

 **STEFANIE LAMBERT**

 Se déconnecter

Accueil

Mes services



Contact

- Vérifier que vous avez sélectionné l'élève qui est en 3^{ème} puis cliquer sur « Dans cette rubrique » et « Orientation »

The screenshot displays the 'Mes services' (My services) section of the 'Scolarité Services' portal. At the top, the Ministry of National Education logo and the 'Scolarité Services' branding are visible. Below the 'Mes services' header, the 'Mes enfants' (My children) section features a dropdown menu for selecting a child, highlighted with a red box and the number 1. Below this, a button labeled 'Dans cette rubrique' (In this section) with a red box and the number 2 is shown. The main content area lists various services: 'Actualités' (News), 'Demande de bourse' (Scholarship application), 'Orientation' (highlighted with a red box and the number 3), 'Fiche de renseignements' (Information sheet), 'Mes documents' (My documents), 'Paiement des factures' (Bill payment), 'Livret scolaire du CP à la 3e' (Primary school record book from CP to 3rd grade), 'Liens utiles' (Useful links), and 'Métice'.

Après la 3^e

De décembre 2025 à avril 2026

Indiquez au conseil de classe
vos souhaits d'orientation
après la classe de 3^e pour votre
enfant :

- 2^{de} générale et
technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ou
1^{re} année de BNMA ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP
agricole.

Choisir son orientation

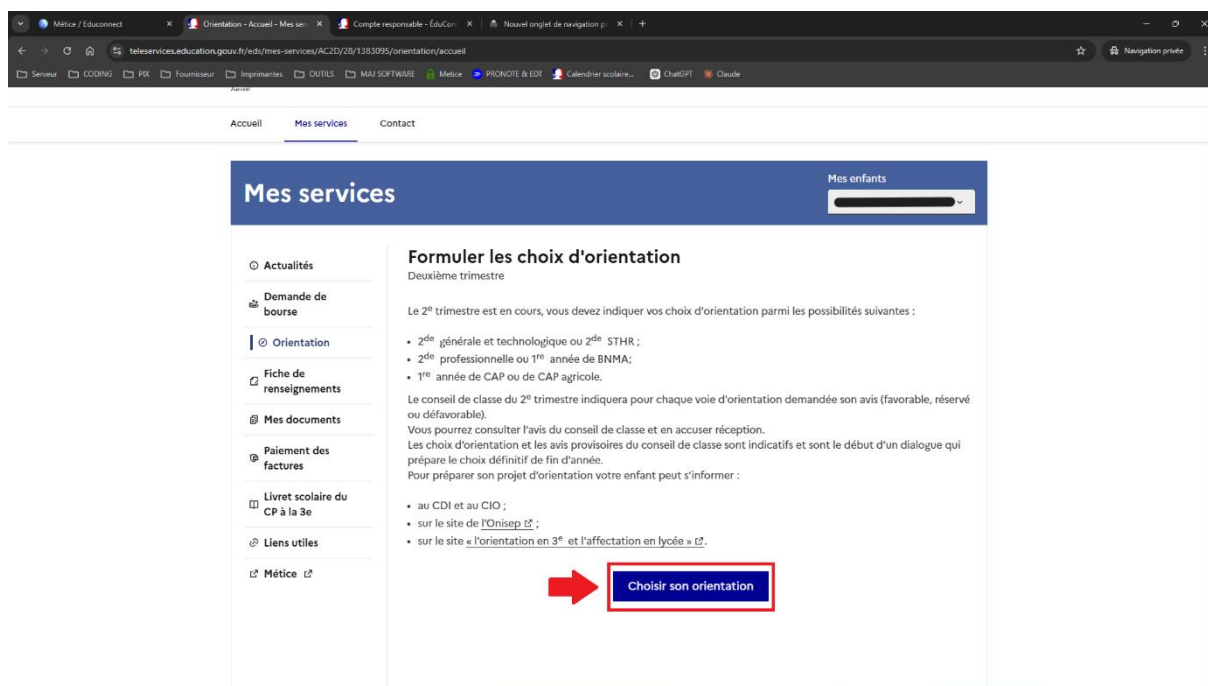
PROCHAINEMENT

Après le conseil de classe

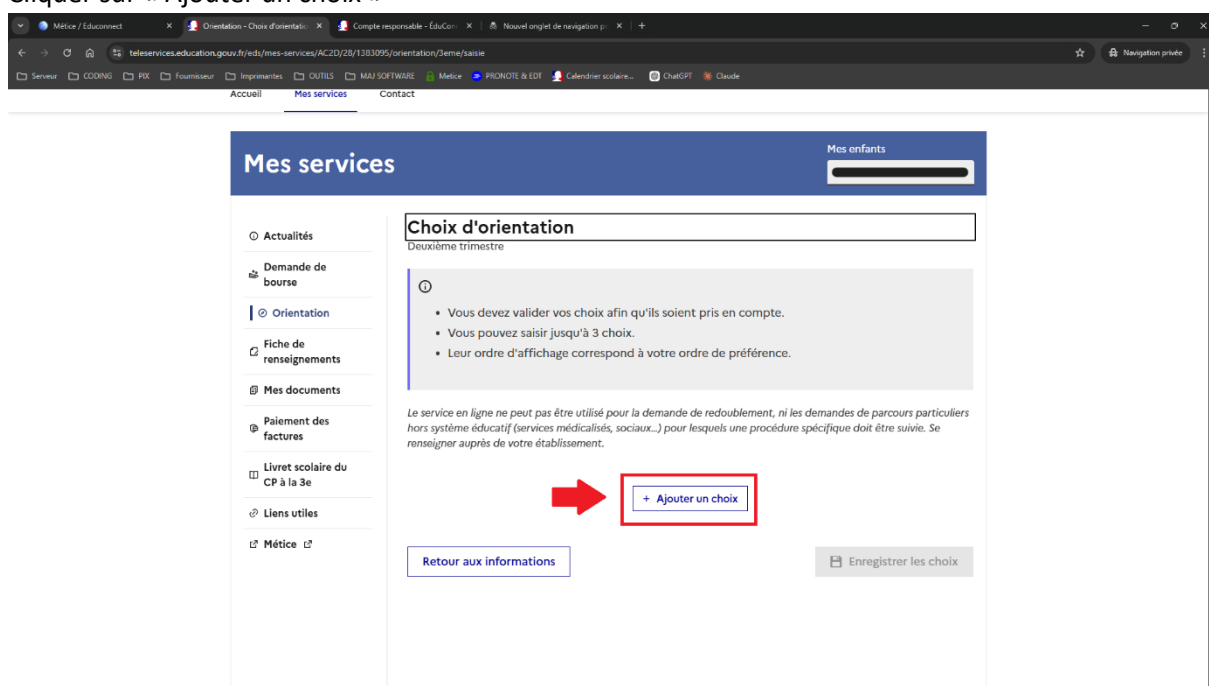
Consultez l'avis donné sur les
voies d'orientation choisies,
cet avis reste consultable aux

➤ SAISIE DES VŒUX (version ordinateur)

- DU 01/12/2025 au 31/03/2026 vous devrez voir avec votre enfant dans quelle branche il/elle veut aller (2nde Général et Technologique, 2nde Pro, CAP).
Cliquer sur « Choisir son orientation ».



- Cliquer sur « Ajouter un choix »



- Sélectionner entre 2^{de} GT ou PRO/CAP et sous quel statut (Scolaire : l'élève a toujours les matières de base math, français, etc. et doit faire des périodes de stage ; ou bien sous statut d'apprenti ou il/elle est considéré comme un salarié avec un contrat de travail.)
Puis cliquez sur « Valider »

Choix d'orientation
Deuxième trimestre

- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

Nouveau choix

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- ☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- ☐ 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA
BNMA : Brevet National des Métiers d'Arts
- ☐ 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se reporter au service de votre établissement.

Nouveau choix - 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- ☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- ☒ 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA
BNMA : Brevet National des Métiers d'Arts
- ☐ 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA :

- ☐ **Sous statut scolaire**
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- ☒ **Sous statut d'apprenti**
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se reporter au service de votre établissement.

- Pour finir cliquer sur les flèches haut et bas pour définir le rang de vos vœux. et cliquer sur « Enregistrer vos choix » pour confirmer la saisie des vœux.
- Si vous avez « Modifier mes choix » en bas à droite c'est que vos vœux ont été enregistrés.

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Métice

Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA

Statut : apprenti

choisissez en Rang 1 la section que votre enfant veut aller en priorité.

RANG 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Statut : apprenti

Cliquez sur les flèche en rouge pour définir celui en rang 1 ou 2 ou 3

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix

X Annuler les modifications

Enregistrer les choix

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Métice

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vos choix ont bien été enregistrés.

Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA

Statut : scolaire

RANG 2

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Retour aux informations

Modifier les choix

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

➤ SAISIE DES VŒUX (version Téléphone)

- Cliquer sur « Choisir son orientation ».

Dans cette rubrique

Après la 3^e

De décembre 2025 à
avril 2026

Indiquez au conseil de classe
vos souhaits d'orientation
après la classe de 3^e pour votre
enfant :

- 2^{de} générale et
technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ou
1^{re} année de BNMA ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP
agricole.

Choisir son orientation

PROCHAINEMENT

Après le conseil de classe

Consultez l'avis donné sur les
voies d'orientation choisies,
cet avis reste consultable aux

- Cliquer sur « Voir les choix ».

Le 2^e trimestre est en cours, vous devez indiquer vos choix d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de BNMA;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du 2^e trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable). Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de [l'Onisep](#)  ;
- sur le site [« l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée »](#) .

Voir les choix

- Cliquer sur « Ajouter un choix » si vous n'avez pas encore fait sinon sur « Modifier les choix" pour modification de ces derniers.

rentrée prochaine :

RANG 1
**2^{de} professionnelle
ou 1^{re} année de
BNMA**
Statut : apprenti

RANG 2
**1^{re} année de CAP ou
de CAP agricole**
Statut : apprenti

[Retour aux informations](#)

[Modifier les choix](#)

[Je donne
mon avis](#)

SERVICES
PUBLICS+  

- Quand vous avez finis de saisir vos vœux cliquer sur « Enregistrer les choix ».

RANG 2

**1^{re} année de CAP ou
de CAP agricole**

Statut : apprenti









*Le service en ligne ne peut pas être
utilisé pour la demande de
redoublement, ni les demandes de
parcours particuliers hors système
éducatif (services médicalisés,
sociaux...) pour lesquels une procédure
spécifique doit être suivie. Se
renseigner auprès de votre
établissement.*

+ Ajouter un choix

× Annuler les modifications

 Enregistrer les choix